



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 3 février 2020 à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller
M. Pier-Luc Laurin, conseiller
M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent.
Me Caroline Dion, greffière, est présente.

1.
1.1

23284-01-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que la tenue de cette séance extraordinaire se tient lors de la séance préparatoire à la séance du conseil et que tous les membres du conseil sont présents.

Le Conseil municipal renonce donc à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

2.
2.1

23285-01-20

**RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE – MODULE INFRASTRUCTURES –
ABOLITION DE POSTE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris acte et a approuvé les conclusions du rapport sur les diagnostics organisationnels du service de surintendance préparé par monsieur Pierre Fortin, CPA, CA, de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Michel Morin
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le poste de Surintendant soit aboli;
2. QU'un préavis de cinq (5) mois soit donné à monsieur Sylvain Forgues, jusqu'au 3 juillet 2020;
3. QUE la présente résolution soit signifiée à monsieur Sylvain Forgues par huissier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

23286-01-20

**RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE – MODULE INFRASTRUCTURES –
ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris acte et a approuvé les conclusions du rapport sur les diagnostics organisationnels du service de surintendance préparé par monsieur Pierre Fortin, CPA, CA, de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du module Infrastructure;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques;



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE madame Karine Lanthier soit embauchée au poste cadre d'adjointe de direction et affectée au module Infrastructure à compter du 10 février 2020.
2. QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec le directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23287-01-20

2.3
NOMINATION – SUPERVISEUR, HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT la création de la division « Hygiène du milieu » au sein de la Direction des infrastructures et de la sécurité communautaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir à sa tête un superviseur pour encadrer le personnel;

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport de la firme *Raymond Chabot Grand Thornton* sur le diagnostic organisationnel du service de la surintendance de la Ville;

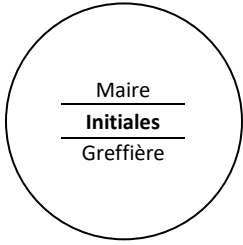
CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Normand Brisebois, directeur, Direction des infrastructures et de la sécurité communautaire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Joey Leckman
Appuyé par M. Michel Morin

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le Conseil municipal autorise la nomination de monsieur Daniel Villeneuve au poste de Superviseur, Hygiène du milieu, à compter du 4 février 2020, aux conditions prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune période de question n'a été tenue puisqu'aucun citoyen était présent.

4.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 24 à 18 h 24.

5.

5.1

23288-01-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 18 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23284-02-20 à 23288-02-20 contenues dans ce procès-verbal.

[Original signé]

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 23284-02-20 à 23288-02-20 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 3 février 2020.

[Original signé]

Me Caroline Dion
Greffière